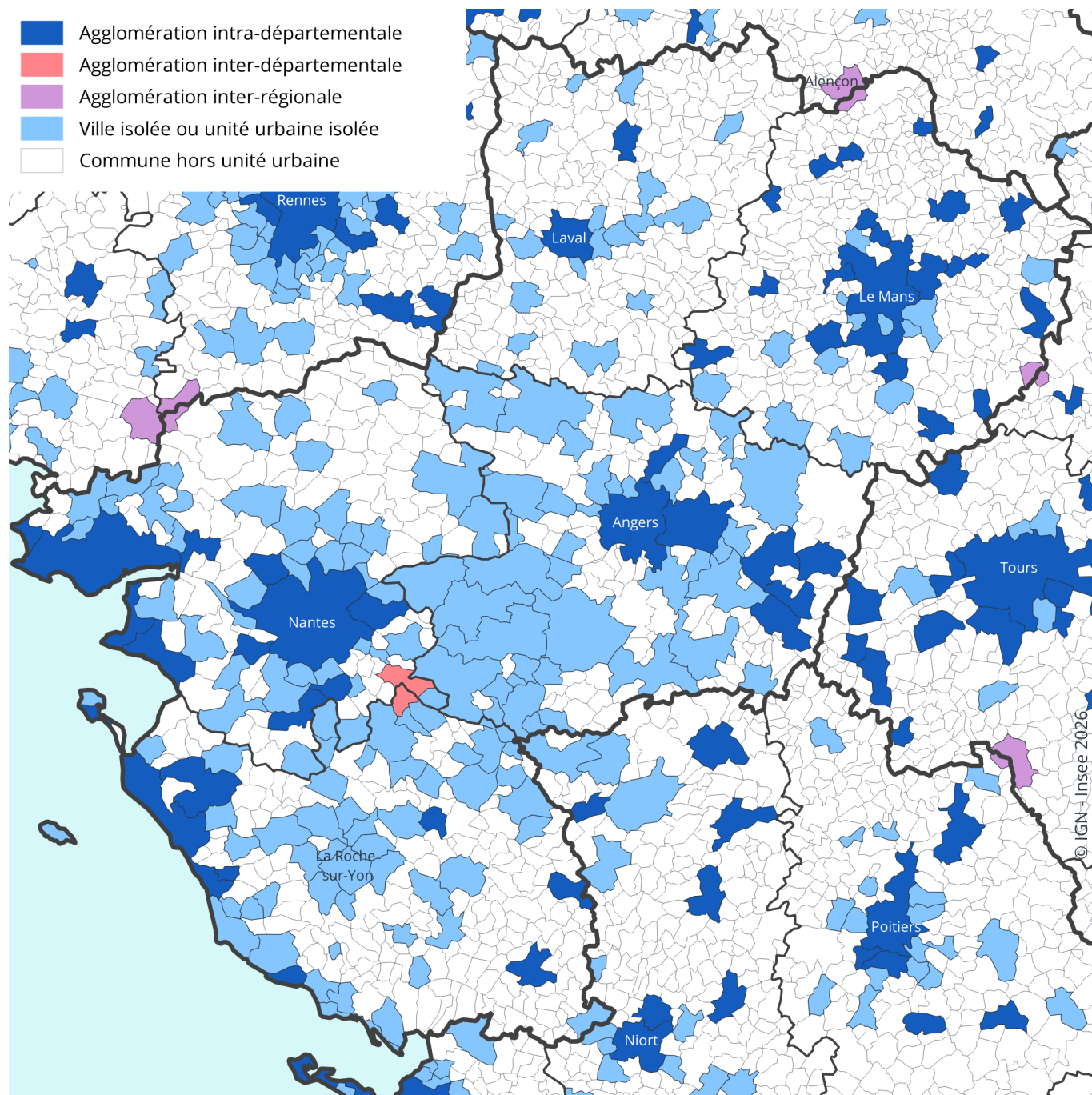


Unités urbaines

► Unités urbaines 2020

- Agglomération intra-départementale
- Agglomération inter-départementale
- Agglomération inter-régionale
- Ville isolée ou unité urbaine isolée
- Commune hors unité urbaine



Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2017.

© IGN - Insee 2026

Une unité urbaine (UU) est un territoire défini empiriquement par la continuité du bâti. Le zonage en unités urbaines a été redéfini par l'Insee en 2020. Il s'appuie sur les données du recensement de la population (RP) 2017. Il est présenté ici en géographie au 1^{er} janvier 2025.

Les Pays de la Loire comprennent 214 unités urbaines dont 3 interrégionales (Bessé-sur-Braye, Alençon et Redon).

Objectifs du zonage

Ce zonage vise à identifier les territoires urbains grâce à une approche morphologique. Dans cette définition, une commune est considérée comme urbaine si elle appartient à une unité urbaine. Il s'agit d'abord d'un zonage d'étude, mais de nombreux textes juridiques y font référence : dotation de solidarité rurale, exonération de cotisation foncière des entreprises, Code de l'environnement sur les dispositifs publicitaires, etc. Ce zonage ne sert plus de définition du rural, la grille communale de densité faisant désormais référence ► [chapitre Grille communale de densité](#).

En revanche, il permet une autre approche de la ville, complémentaire à la notion de densité de population.

Méthode de construction du zonage

On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes traversées par une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants.

Ces deux seuils utilisés, 200 mètres pour la continuité du bâti et 2 000 habitants pour

► Les cinq unités urbaines les plus peuplées et les cinq unités urbaines les moins peuplées dans les Pays de la Loire

| Code de l'unité urbaine | Nom de l'unité urbaine | Population | Nombre de communes |
|-------------------------|------------------------|------------|--------------------|
| 44701 | Nantes | 683 313 | 22 |
| 49701 | Angers | 250 031 | 12 |
| 72701 | Le Mans | 217 364 | 18 |
| 44601 | Saint-Nazaire | 193 788 | 17 |
| 53501 | Laval | 63 340 | 3 |
| 72103 | La Chartre-sur-le-Loir | 2 308 | 2 |
| 72101 | Saint-Georges-du-Bois | 2 228 | 1 |
| 72102 | Brette-les-Pins | 2 127 | 1 |
| 49101 | La Ménitré | 2 057 | 1 |
| 00156 | Bessé-sur-Braye | 2 025 | 2 |

Note : Géographie au 1^{er} janvier 2025.

Source : Insee, RP 2022.

la population des zones bâties, résultent de recommandations internationales.

La méthode de construction commence par identifier des taches de bâti continu de plus de 2 000 habitants, puis agrège les communes qui possèdent plus de la moitié de leur population dans ces zones bâties. Le calcul de l'espace entre deux constructions est réalisé par l'analyse des bases de données sur le bâti de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Catégories

Si la zone de bâti continu s'étend sur une seule commune, l'unité urbaine est dénommée **ville isolée**.

Si l'unité urbaine s'étend sur plusieurs communes, et si chacune de ces communes concentre plus de la moitié de sa population dans la zone de bâti continu, elle est dénommée **agglomération multicommunale**. Les unités urbaines peuvent s'étendre sur plusieurs départements ou régions, voire traverser les frontières nationales.

Si l'une des communes de la zone de bâti continu concentre moins de la moitié de sa population dans cette zone mais qu'elle y concentre 2 000 habitants ou plus, alors elle constitue une **unité urbaine isolée**.

Enfin, les **communes hors unité urbaine** sont les communes non affectées à une unité urbaine. ●

► Références

- **Charnacé N.**, « Parc de logements au 1^{er} janvier 2025 - La croissance du parc de logements s'atténue depuis 2010 », Insee Focus n° 359, septembre 2025.
- « Base des unités urbaines 2020 », Insee Géographie, septembre 2025.
- **Costemalle V. et al.**, « Le zonage en unités urbaines 2020 », Document de travail n° M2022/02, janvier 2023.
- **M. Fontaine, R. Relland**, « Quand la physionomie de l'habitat raconte le développement urbain », Insee Analyses Pays de la Loire n° 88, avril 2021.
- « La France et ses territoires – Édition 2021, Unités urbaines », Insee Références, avril 2021.